



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Melle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAUPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de contractuel pour assurer les fonctions d'ingénieur environnement S.M.E. (Système de Management Environnemental)

Lors de la réunion de Bureau du 15 septembre 2005, était présenté le rapport relatif au recrutement d'un ingénieur avec pour objectif à terme de deux ans l'obtention d'une certification ISO 14001 des installations d'incinération.

La norme ISO 14001 est un outil basé sur le volontariat, permettant la gestion des impacts d'une activité, d'un produit ou d'un service sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Cette norme est applicable à toutes les entreprises, les services publics, quelles que soient leurs tailles et leur implantation.

Ce dossier a été présenté lors du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 1er décembre 2005. Les membres du CTP avaient émis un avis favorable à ce recrutement.

La personne recrutée sera rattachée au Directeur de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) et ses missions seront les suivantes :

Mise en place, gestion et animation d'un système de management environnemental :

- POI, document unique (décret du 05/11/2001)
- Gestion des procédures internes, des entreprises extérieures, des risques professionnels
- Mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et de formation des personnels, communication.

Participation à la gestion technique et administrative du site et à l'encadrement des personnels

- Réalisation et suivi de tableaux de bords d'exploitation
- Suivi des contrôles réglementaires
- Rédaction de pièces de consultations (marchés publics)
- Participation aux programmes d'actions confiées par la collectivité

Participation au suivi d'études, de travaux et d'opérations de grande envergure :

- Remplacement de la centrale de production d'électricité
- Création d'une chaîne de traitement des DASRI puis responsabilité de l'exploitation de l'unité
- Construction d'un centre de tri de déchets issus de collectes sélectives.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un emploi contractuel d'ingénieur environnement SME et de conclure un contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2006. La personne affectée à ce poste percevrait une rémunération brute mensuelle afférente à l'indice majoré 543 . Cette rémunération est globale et est exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception du supplément familial de traitement, des remboursements de frais de mission et de déplacement dans les conditions applicables aux membres de la Fonction Publique.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un emploi contractuel ingénieur environnement SME pour la mise ne place d'un système de management environnemental visant une certification ISO 14001 et de conclure un contrat dans les conditions énumérées ci-dessus et pour une durée de trois ans ;
- **De dire** que cette création prendra effet à compter du 1^{er} juin 2006

Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

40, avenue du Drapeau
COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMÉRATION
DE
NANCY
17510

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

23 MAI 2006

